

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidences :

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres :

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies– Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achatsic–
Cartierville

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Le 20 juin 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE245490001

**Accorder un contrat à Filtrum Inc., pour la réalisation de
travaux de réfection prioritaires phase 2 à l'usine de
production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 10
071 396,09 \$, taxes incluses (contrat : 8 392 830,08 \$ +
contingences : 1 258 924,51 \$ + incidences : 419 641,50 \$)
- Appel d'offres public n° DEP22U04-P23043-172470-C –
trois (3) soumissionnaires conformes.**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE245490001

Accorder un contrat à Filtrum Inc., pour la réalisation de travaux de réfection prioritaires phase 2 à l'usine de production d'eau potable Lachine - Dépense totale de 10 071 396,09 \$, taxes incluses (contrat : 8 392 830,08 \$ + contingences : 1 258 924,51 \$ + incidences : 419 641,50 \$) - Appel d'offres public n° DEP22U04-P23043-172470-C – trois (3) soumissionnaires conformes.

À sa séance du 29 mai 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 juin 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de l'eau potable ont expliqué que le Service de l'eau doit procéder à des travaux à l'usine de production d'eau potable de Lachine, car plusieurs équipements sont d'origine ou montrent des signes de vétusté. Une première phase a eu lieu entre 2020 et 2022. Il s'agit cette fois de la phase 2 où des travaux de réfection majeure sont prévus pour poursuivre les opérations jusqu'à la fermeture de l'usine, prévue dans un horizon de six ans. Après avoir décrit les principaux travaux inclus au contrat, les personnes invitées ont mentionné que la durée des travaux a été établie à 730 jours et qu'une clause de pénalité de 2000 \$ par jour de retard a été incluse au devis.

L'appel d'offres a été publié du 12 décembre 2023 au 14 mars 2024, à la suite d'une prolongation de 37 jours. Parmi les 13 preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission. L'analyse de celles-ci révèle que Filtrum inc. a présenté la meilleure offre, avec un écart de (-20,85%) avec l'estimation et de 8,3 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Près de 50 % de l'écart se situe dans les coûts indirects, dont les assurances, les garanties, les frais d'administration, le profit et les frais généraux. L'autre

moitié se trouve dans les coûts directs, notamment dans les articles de travaux mécaniques et de travaux d'électricité.

Les responsables ont conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi de ce contrat avec l'adjudicataire.

Durant la période d'échanges, les membres ont notamment demandé ce qui justifiait le délai entre l'ouverture des soumissions, qui s'est faite à la mi-mars, et l'octroi du contrat, prévus pour le 20 juin. En plus des nombreuses approbations à obtenir et des étapes à franchir, le Service admet avoir manqué de peu la date de tombée du précédent conseil d'agglomération.

D'autre part, la Commission a voulu savoir ce qu'il adviendra de tous ces investissements et des équipements de machinerie lors de la fermeture de l'usine. Quels sont les équipements qui peuvent être utilisés dans nos autres usines? Les responsables ont indiqué avoir entrepris une réflexion entourant les possibilités qui s'offrent à la Ville pour recycler ou revendre ces équipements. Il faut cependant savoir que plusieurs ont été fabriqués sur mesure et qu'il sera difficile de trouver des usines intéressées à en faire l'achat dans la province. Les systèmes électriques pourraient être utilisés dans d'autres installations de la Ville. Quant aux pompes, celles-ci ne sont pas suffisamment puissantes pour servir dans les usines appartenant à la Ville. Il faudrait voir auprès d'autres municipalités ou organismes. À cet égard, la Commission croit qu'il serait important d'annoncer nos couleurs le plus rapidement que possibles pour que les acheteurs potentiels soient au courant et s'y préparent. Selon les personnes-ressources, le projet de démantèlement est une vaste entreprise, qui commencera dès l'année prochaine. Nous allons trouver la meilleure solution pour revaloriser nos équipements. Le Service de l'approvisionnement sera mis à contribution pour identifier les meilleures solutions et pour accompagner le Service de l'eau dans cette démarche. Le Service comprend que les travaux prévus au contrat peuvent paraître coûteux, mais ceux-ci sont essentiels pour préserver la sécurité des équipes sur le terrain et pour assurer la qualité de l'eau.

Enfin, la Commission a demandé au Service de modifier le sommaire décisionnel afin d'ajouter l'impact de chacun des addendas sur le coût estimé du contrat ainsi qu'une brève description du contexte dans lequel s'inscrit la fermeture prévue de l'usine.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE245490001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.